



REGLEMENT 2018

VISA n° C25 du 3 janvier 2018

CORAC – 12 rue Pascal – 34340 MARSEILLAN – Tél : 06 09 39 98 10 - Fax : 04 67 77 62 00

Mail : contact@challenge-corac.fr

1.01- Challenge Auto-cross Sprint-car

L'Association " Challenge des Organisateurs Réunis d'Auto-cross " (CORAC) organise un challenge des pilotes d'Auto-cross et Sprint car. Une adhésion est obligatoire, dont le montant sera fixé par le comité directeur.

Le Challenge concerne les épreuves suivantes :

	EPREUVES CORAC 2018		
	Date	EPREUVE	Challenge
1	14-15/04/2018	ROUILLE	OUEST + CORAC
2	05-06/05/2018	MAZAN	SEAC + CORAC
3	19-20/05/2018	BELLEGARDE	SEAC + CORAC
4	02-03/06/2018	ALBAS	CORAC
5	16-17/06/2018	VILLEFRANQUE	CORAC
6	23-24/06/2018	AYDIE	CF + CORAC
7	07-08/07/2018	BADEFOLS D'ANS	CORAC
8	21-22/07/2018	LOUPIAC	CORAC
9	03-04-05/08/2018	TOURNECOUPE	CORAC
10	11-12/08/2018	SALVAGNAC	CORAC
11	08-09/09/2018	EMPEAUX	CORAC-SEAC????
12	22-23/09/2018	ELNE	CORAC+ SEAC
13	06-07/10/2018	ISSOIRE	SEAC + CORAC

Ces épreuves seront organisées conformément à la réglementation de la FFSA 2018

1.02 Challenge Commissaires

L'Association " Challenge des Organisateurs Réunis d'Auto-Cross " (CORAC) organise un challenge des Commissaires sur les mêmes épreuves.

1.03 Organisateurs

Seuls les organisateurs ayant une structure et une infrastructure conformes à la réglementation pourront présenter leur candidature.

Les organisateurs s'engagent à transmettre au bureau du CORAC toutes les données nécessaires au classement et à l'organisation de la remise des prix de fin de saison :

Pour chaque épreuve :

Le mercredi de la semaine précédant l'épreuve fournir la liste des engagés suivant le modèle fourni sur le site.

Le lendemain de l'épreuve le classement complet sous fichier Excel (liste des autorisés, résultat des essais, classement récapitulatif des manches, classement des finales, classement de l'épreuve.

Sous 15 jours maximum

-Copie du rapport de clôture

-Nom et adresse des concurrents et des Commissaires

Au préalable et **par voie informatique sous fichier Excel** (fichier sur clé USB par exemple) les organisateurs devront donner, le soir de l'épreuve, au représentant du Bureau du CORAC les classements suivants : liste des partants, liste des autorisés à prendre part aux essais, classement des essais, des manches, de la finale.

1.04 Commissaires

Les organisateurs s'engagent et ont l'obligation d'inscrire à leur épreuve les commissaires classés dans les 10 premiers du classement provisoire du challenge ou, pour la première épreuve, dans les 10 premiers du classement de l'année précédente, s'ils en ont fait la demande au moins deux mois avant l'épreuve. **Pour être classés les Commissaires devront avoir fait un minimum de 6 épreuves. A partir de la 7^e épreuve les points de participation passeront de 10 à 20.**

1.05 Pilotes

Les organisateurs ne pourront pas refuser l'engagement à un pilote prioritaire (liste publiée sur le site Officiel du CORAC) sous réserve

:

Que leur demande soit faite au CORAC avant le 30 mars 2018

Qu'il n'y ait pas une opposition du Bureau du CORAC

1.06 Engagement au challenge

L'engagement au challenge sera envoyé au CORAC, à l'adresse indiquée ci-dessous, accompagné du règlement de 20€. Il pourra faire l'objet d'un mail préalable à l'adresse : contact@challenge-corac.fr

CORAC
12 Rue Pascal
34340 MARSEILLAN

1.07 Officiels

La liste des officiels du règlement particulier de l'épreuve comportera au moins un Officiel de la liste ci-dessous :

Christian RAINAUD

Claude GALBAN

Gérard CENTIMES

Ginette PIRIS

Jean Marie DELORME

Thierry BERGUES

Si cette clause n'était pas respectée l'épreuve pourrait ne pas être prise en compte dans le classement du CORAC

1.08 - VERIFICATIONS

En début de saison, à une date qui sera communiquée sur le site www.challenge-corac.fr, deux journées de contrôles préliminaires seront organisées. **Tous les concurrents inscrits au Challenge pour la saison 2018 doivent y participer. Une convocation sera adressée à chaque concurrent ; une réponse favorable ou non devra être envoyée au CORAC en justifiant l'absence éventuelle. Le non-respect de cette clause entrainera une pénalité fixée par le Bureau du CORAC**. En contrepartie les pilotes présents au contrôle préliminaire auront une bonification de 20 pts non décomptables.

Lors de cette journée un contrôle approfondi des véhicules et des équipements des concurrents sera réalisé.

Toutes les anomalies constatées seront mentionnées sur le passeport technique

Tout pilote absent à cette journée devra subir un contrôle analogue lors de sa première course du Challenge en dehors des heures de convocation. Pour les pilotes occasionnels non-inscrits au Challenge, le Contrôle Technique sera effectué conformément au règlement auto cross sprint car 2018

Lors du contrôle administratif des épreuves, un des Commissaires Techniques contrôlera le passeport technique du concurrent prioritaire.

Le Commissaire Technique responsable désigné pour la saison 2018 est Jean Pierre ROQUES licence n° 178808.

1.09 – TIMING EPREUVES DE NUIT

VENDREDI

Vérifications Administratives et Techniques de 14h00 à 21h

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à **20h00**

Essais Chronométrés (1 essai) à partir de 20h30 ou 21h00
(selon le nombre)

Briefing (**facultatif**) (*Si un briefing est organisé, présence des pilotes obligatoire*)..... 15 mn après la fin des essais

SAMEDI

1^{ère} 2^{ème} et 3 Manches Qualificatives à partir de 8h00

Coupeure repas midi 1heure minimum (obligatoire)

Fin des manches qualificatives au plus tard à 18h30

½ finales et finales à partir de 19h00

Coupeure repas du soir 1 heure minimum (Obligatoire)

Fin du meeting au plus tard à 1h00 (recommandé 0h30) le dimanche

Article 2. ASSURANCES

Conforme à la réglementation générale auto cross et sprint car 2018

Article 3. Epreuves -Concurrents et pilotes

3.01 Epreuves admises

Seront admises à participer au challenge les épreuves :

- qui en feront la demande et obtenu l'accord du Bureau du CORAC
- qui auront obtenu leur permis d'organiser auprès de la FFSA
- qui se seront engagés à régler les frais de participation

3.02 Participation des organisateurs

Les organisateurs devront

Avoir retourné leur accord avant le 15 février 2018 à l'aide du formulaire.

S'engager formellement à acquitter les droits de participation suivant l'épreuve

3.03 Concurrents et pilotes prioritaires

Seuls les pilotes inscrits en qualité de participant au Challenge et ayant versé leur participation personnelle pourront prétendre être classés. Les pilotes inscrits avant le **30 mars 2018** auront la qualité de pilotes prioritaires dans l'ordre de leur inscription. Les concurrents qui, pour quelque motif que ce soit, s'engageraient à une date ultérieure perdraient le bénéfice des points acquis lors des épreuves antérieures à l'inscription

L'original des engagements pour chaque course ainsi que celui au CORAC sera disponible en téléchargement sur le site du challenge.

L'engagement à l'épreuve devra être envoyé, avant la date limite y figurant, à l'organisateur et à l'adresse indiquée.

Tout engagement incomplet sera systématiquement refusé. **Il devra y être indiqué en particulier une adresse mail** permettant de contacter avec certitude le concurrent.

En cas de non-participation d'un pilote à une épreuve, et quel que soit son statut, il devra annuler **par tout moyen écrit** (fax, email, courrier) son engagement auprès de l'organisation au plus tard:

- **L'avant dernier mercredi à minuit précédant chaque compétition**, sauf cas de force majeure
- En cas de force majeure le lundi à midi précédant l'épreuve

- La liste des engagés de l'épreuve paraîtra le jeudi de la semaine précédant celle de l'épreuve. Elle tiendra lieu de convocation aux contrôles administratifs dans l'ordre et les délais prévus par la réglementation générale auto-cross et sprint-car 2018.

Dans ces 2 cas le chèque d'engagement sera renvoyé au pilote ou détruit. En cas de non-respect de ces délais, le montant de l'engagement restera acquis par l'organisateur. Par voie de conséquence, tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Le bureau du CORAC se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout concurrent ou officiel qu'il jugerait incompatible avec la participation au challenge.

Sont admis les concurrents régulièrement engagés, en possession d'une licence FFSA, et, dans la mesure où l'épreuve est inscrite en NPEA, tout pilote membre d'une autre ASN.

Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme à la réglementation générale auto cross et sprint car 2018

Article 5. PUBLICITE

Conforme à la réglementation générale auto cross et sprint car 2018

Article 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme à la réglementation générale auto cross et sprint car 2018 et aux RTS.

Article 7. DEROULEMENT DES EPREUVES

Conforme à la réglementation générale auto cross et sprint car 2018

Pour les épreuves de nuit :

Déroulement de l'épreuve

Contrôles administratifs et technique du vendredi de 14 heures à 21h

Essais chronométrés le vendredi à partir de 20h30 ou 21h

Manches qualificatives le samedi à partir de 8heures

Fin de l'épreuve le dimanche à 1h00 au plus tard

Le timing de l'épreuve sera finalisé par le Directeur de Course ; il devra être aussi proche que possible de celui proposé à

l'article **1.09**

Le temps maximum de présence d'un commissaire en continu en poste ne devra pas dépasser 6 heures

Le temps minimum de repos entre deux postes ne devra pas être inférieur à 1heure

Le temps maximum de présence d'un commissaire en poste ne devra en aucun cas dépasser 12heures par journée de

24heures

Article 8. PENALITES

Conforme à la réglementation générale auto cross et sprint car 2018

Article 9. CLASSEMENT

9.01 Classement Pilotes

Pour être classé, il faut avoir acquitté les droits d'inscription et participé à **6 épreuves** minimum

Tous les points de participation et bonus des essais seront pris en compte quel que soit le nombre d'épreuve couru (1 point de participation pour les 6 premières épreuves, 50 pts pour la 7°, 60 pts pour la 8°, 70 pts pour la 9°, 80 pts pour la 10°, 90 pts pour la 11°, 100 pts pour la 12° et 110 pts pour la 13°)

Pour le classement seront pris en compte :

- les points de participation par épreuve courue (avoir satisfait aux contrôles administratifs et techniques).

- Les points de participation

- De 1 à 5 points sur le classement des essais.

- 10 pts pour le 1°, 9 pts pour le 2°, 8 pts pour le 3°, 7 pts pour le 4°, 6 points pour le 5°, jusqu'à 1 pt pour le 10° sur le classement des manches.

- Pas de points en 1/2 finale

- Les mêmes points que le championnat pour les finales

En cas de décompte seuls les points des manches et des finales seront enlevés. Les points de participation et de bonus des essais restent acquis sauf sanction du Collège des Commissaires Sportifs.

Le classement final officiel définitif, sera établi comme suit .:

Plus de 10 épreuves Totalité moins 2

De 6 à 10 épreuves Totalité moins 1

Moins de 6 épreuves Totalité

Les concurrents ex-æquo seront départagés en fonction:

1) du plus grand nombre de participations

2) du nombre de meilleures places obtenues lors de la finale

3) du plus grand nombre de points marqués aux essais.

9.02 Classement Commissaires

Le classement final sera établi en fonction du nombre de participations aux épreuves du CORAC.

Seuls seront classés les Commissaires ayant participé à 6 épreuves minimum.

Les ex-æquo seront départagés par le kilométrage parcouru du domicile au lieu de l'épreuve (seule référence acceptée: www.viamichelin.com , Itinéraire conseillé par Michelin pris en compte de l'adresse par le code postal et par la commune lorsqu'elle est précisée.).

9.03 Affichage du classement provisoire

A chaque épreuve du Challenge, le classement détaillé, à jour de la course précédente, paraîtra sur le site officiel du CORAC.

Toute réclamation sur ce classement devra intervenir **par écrit, par le pilote**, dans un délai maximum de 15 jours après la 1° parution sur le site officiel du CORAC à : contact@challenge-corac.fr

Article 10. PRIX

10.01 Remise des prix pilotes et Commissaires

La remise des prix 2018 aura lieu en un lieu à définir à Badefols D'ANS à une date de novembre 2018 à définir

Les 10 premiers de chaque catégorie auront une coupe ; les 6 premiers auront en plus un chèque. Le montant des prix sera déterminé par le bureau en fonction des sommes perçues.

10.02 Trophée

Pour les premiers de chaque catégorie pilotes et Commissaires, un trophée est mis en jeu. Ce trophée ne sera acquis définitivement par le bénéficiaire qu'après l'avoir gagné **3 fois consécutives dans la même catégorie**. Ce trophée devra être remis aux organisateurs la semaine précédant la remise des prix annuelle.

Seules les personnes présentes pourront prétendre à leur prix. En cas d'empêchement, le récipiendaire devra en aviser par courrier le Bureau qui statuera sur le bien-fondé de la demande.

Les litiges éventuels seront réglés par le bureau du CORAC.

Les réclamations devront parvenir au Siège, par lettre, fax ou mail, 15 jours au plus tard après la parution du classement final officiel-provisoire

Les informations officielles suivantes seront diffusées exclusivement par mail et paraîtront sur le site :

www.challenge-corac.fr

Règlements

Additifs

Listes prioritaires

Listes engagés

Classements

Informations